

Publié le 26 avril 2010

## Sem 81 : photovoltaïque et biomasse en ligne de mire

La Sem 81 veut donner une nouvelle dimension à son activité d'aménageur. Elle a décidé, dans le cadre de ses efforts en recherche et développement, de se concentrer sur le domaine des énergies renouvelables, et plus particulièrement sur le photovoltaïque et la biomasse. Une participation a été prise dans la SAS Midi-Pyrénées photovoltaïque investissement et un département « Énergie » va être créé.



La [Sem 81](#), Société d'économie mixte pour l'aménagement et le développement du Tarn, se donne les moyens de ses ambitions. Après avoir pris des participations dans la SAS Midi-Pyrénées photovoltaïque investissement, elle prépare le développement d'un département « Énergie ». Objectif : s'impliquer efficacement dans le secteur des énergies renouvelables, et plus particulièrement dans le photovoltaïque et la biomasse.

« L'objet principal de cette SAS est d'acquérir des centrales photovoltaïques sur bâtis, clé en mains, avec contrat de maintenance, sur des opérations de taille moyenne ou importante », explique Philippe Quillet, directeur général délégué de la Sem détenue à 42,99 % par le Conseil général du Tarn. La Sem 81 s'est lancée dans l'aventure en s'entourant de partenaires de choix. Trois autres sociétés d'économie mixte sont actionnaires de cette société commerciale à action simplifiée (les Sem [LDA](#) (Lot), [Sem Gers](#) et [Cogemip](#)) ainsi que la Caisse des dépôts de Midi-Pyrénées, GDF Suez et le Crédit agricole. Officiellement créée fin mars, la SAS devrait commencer à porter ses premiers projets à la fin de l'année 2010.

L'activité du futur département « Énergie » portera sur deux types d'énergies renouvelables : le photovoltaïque et la biomasse. Sa mission sera d'accompagner les collectivités locales dans la qualification et le montage de leurs projets. Pour s'adapter à la nouvelle modification des tarifs de rachat par EDF du photovoltaïque, les interventions devraient porter sur des dossiers dont les surfaces de toitures sont inférieures à 1 000 m<sup>2</sup>, principalement sur des bâtiments anciens. Elles se feront pour le compte des collectivités (dans les domaines de l'enseignement et de la santé) mais aussi de privés tels qu'organismes HLM, logements privés en accession, bâtiments tertiaires ou industriels. En ce qui concerne la biomasse, il s'agira essentiellement de projets pour le compte de privés « tels que chaufferie biomasse bois ou unité de production de combustibles issus de biomasse végétale agricole ».

Outre son activité principale d'aménageur, la Sem 81 a parallèlement décidé de lancer, en collaboration avec les collectivités locales, des opérations sur les Zac d'habitat qu'elle gère dans une dynamique de développement durable. Au programme : une performance énergétique « RT2005 - 45 % » pour des logements réalisés en PSLA (prêt social locatif accession), et la norme BBC (bâtiment basse consommation) pour ceux réalisés en Pass foncier (qui facilite l'achat d'une résidence principale dans le neuf, en permettant d'acheter en deux temps, le logement d'abord et le terrain ensuite).

Par Marie-Anne RAMAZZINA